

## RAPPORT

### Au Conseil communal de Bulle

#### De la Commission d'Imposition chargée d'examiner le préavis n° 38/2015

#### « Arrêté d'imposition pour l'année 2016 »

**Rapporteur :** Fanny Tinguely

**Membres :** Evelyne Chablaix, Claude Mermod, Ana Rita Petermann

**Municipaux présents :** Jean-Franco Paillard

Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames, Messieurs, les Conseillers,

La commission d'imposition s'est réunie le mardi 15 septembre 2015 à 19h00 à la Salle Bertha-Bonnet afin d'examiner le préavis susmentionné.

M. Jean-Franco Paillard, Syndic était présent et a répondu à toutes nos questions, ce que nous le remercions.

Comme expliqué dans la conclusion du préavis n° 38/2015, l'état des finances communales est actuellement bon. Tant l'endettement net que l'endettement total sont bien sous contrôle et il n'est pas prévu de gros investissements susceptibles d'alourdir cette situation.

La Municipalité propose donc de ne pas toucher à la perception fiscale en maintenant le taux d'imposition communal 2014-2015 à 70% de l'impôt cantonal de base.

Après discussion, la commission d'Imposition se rallie aux conclusions municipales.

### Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE BULLET

- Vu le préavis n° 38/2015 concernant l'arrêté d'imposition 2016
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### DECIDE

- D'établir un arrêté d'imposition pour l'année 2016 ;
- De maintenir le taux communal d'impôts à 70% de l'impôt cantonal de base ;
- De reconduire au surplus les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2014-2015 pour l'année 2016.

Bullet, le 16 septembre 2015

Le rapporteur :



Les membres :

C. Meunier

